

Communiqué pour diffusion immédiate

Projet Authier Lithium de Sayona Mining à La Motte Le Réseau Vigilance appuie la demande de BAPE

Rouyn-Noranda, le 06 février 2019 – Le Réseau Vigilance de l'Abitibi-Témiscamingue donne son appui aux citoyenNEs de La Motte et du territoire de l'esker de St-Mathieu-Berry dans leur lutte pour obtenir une enquête par le BAPE et demandent au ministre de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques d'utiliser le pouvoir que lui confère l'article 31.1.1 alinéa 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En effet, de nombreuses incertitudes persistent encore quant aux conséquences environnementales du projet. Les citoyenNEs peinent à avoir réponses à leurs inquiétudes et font faces à des réponses évasives. Le BAPE est donc le seul mécanisme existant pouvant leur permettre d'avoir réponses à leurs questions. Par ailleurs, des organismes de la région (CREAT et SESAT) ont soulevé de nombreuses lacunes dans l'étude environnementale soumise pour le moment par la compagnie.

Le Réseau de Vigilance déplore de surcroit l'attitude de la minière face aux inquiétudes légitimes des citoyenNEs. Celle-ci menace d'agrandir le projet d'exploitation, d'en augmenter le tonnage et réduire les années d'opérations si on la force à passer par le BAPE, démontrant un empressement injustifié et un mépris des citoyenNEs de la région. « Nous appuyons les citoyenNEs et sommes solidaires de leurs demandes » affirme Félix-Antoine Lafleur de la CSN.

« Rappelons que Sayona Mining est une entreprise junior, ce qui signifie qu'elle mène ses travaux d'exploration minière avec des moyens techniques et logistiques limités. Elle est donc très dépendante de ses actionnaires pour son financement. Elle a donc tout intérêt à exploiter son gisement au plus vite et à éviter de longues procédures. » croit Adeline Laquerre du RÉPAT. Mais l'appât du gain financier ne doit en aucun cas se faire au détriment de l'environnement pense-t-elle.

Selon la loi, le gouvernement peut, exceptionnellement et sur recommandation du ministre, assujettir à un BAPE un projet qui n'y est pas assujetti d'office lorsqu'il est d'avis que les enjeux environnementaux que peut susciter le projet sont majeurs et que les préoccupations du public le justifient.

-30-

Pour informations : Adeline Laquerre
Félix-Antoine Lafleur

819-762-3114 cell : 819-290-4509
819-825-6137 Poste 4

(Note : Le Réseau Vigilance de L'Abitibi-Témiscamingue avec ses 20 000 membres touche plus de 30 000 personne en région et est composé des organismes suivants :

- Confédération des syndicats nationaux/Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue - CSN
- Syndicat des enseignants de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue - SEUAT
- Syndicat de la fonction publique du Québec- SFPQ
- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux – APTS
- Alliance des Intervenantes en milieu familial de l'Abitibi-Témiscamingue – ADIM-AT
- Syndicat des enseignants et enseignantes du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue - SEECAT
- Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue- AGEUCAT
- Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue- CROC-AT
- Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue- RAPHAT
- Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue - RFAT
- Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue - ALOCAT
- Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue – RÉPAT
- Table régionale des centres de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue